



Honoraires d'agence – Janvier 2020

Immobilière de la Plaine du Loup

Tarifs (mandat simple et exclusif) :

Transaction – habitations¹ :

Jusque	120 000 €	->	forfait 7200 €
Entre	120 000 € et 400 000 €	->	5%
Entre	400 000 € et 600 000 €	->	4.5%
Entre	600 000 € et 1 000 000 €	->	4%
> 1 000 000		->	3.5 %

Transaction – terrains à bâtir :

9% du prix de vente avec un minimum de 4500€

Locaux commerciaux et industriels :

10% du prix de vente

Locations (habitations nues et meublées) :

- Etat des lieux² :
 - Bailleur : 3€/m²
 - Locataire : 3€/m²
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail² :
 - Bailleur : 12€/m² en zone très tendue (A, A bis), 10€/m² en zone tendue (B1), 8€/m² autres zones (B2)
 - Locataire : 12€/m² en zone très tendue (A, A bis), 10€/m² en zone tendue (B1), 8€/m² autres zones (B2)

Autres prestations :

Modélisation 3d et 2d de bâtiments, aménagements virtuels 3d : selon devis

Etat des lieux de sortie : 5€/m² à la charge du bailleur.

Recherche d'entreprises du bâtiment, demande de devis, suivi des travaux :

6% des travaux, avec un forfait minimum de 115 €.

¹ Si un changement de palier intervient lors de la négociation du bien, le pourcentage du palier établi lors de l'établissement du mandat reste applicable.

² La somme des prestations d'état des lieux et de « visite, constitution, rédaction du bail » sont plafonnées à 1,3 fois du loyer.